

COMMUNIQUE CT 29

La vingt-neuvième réunion du Comité Technique (CT29) du FONAREDD s'est tenue le jeudi, 23 avril 2020. Le CT a examiné les dossiers suivants : (i) Etat des lieux de la programmation en cours ; (ii) Note sur les avances pour la préparation des programmes et projets et (iii) Point sur le programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement des Territoires.

1. Etat des lieux de la programmation en cours

Le Comité Technique a, sur plusieurs réunions, examiné des propositions de programmation supplémentaire en vue d'amplifier l'effort de programmation en 2019 et 2020 et d'anticiper l'identification des opportunités et des besoins pour la période suivante. C'est ainsi que le COPIL du FONAREDD a approuvé, en Décembre 2019, la proposition de programmation soumise à son examen et mandaté le Secrétariat Exécutif pour mener le processus de programmation.

Ceci comprend les programmes suivants :

- (i) Programme Intégré REDD de la Province de la Mongala pour un supplément de 5 MUS\$, document de programme validé par le Comité Technique pour une enveloppe globale de 12 MUS\$ à approuver par le COPIL. Ces 5 MUS\$ se rajoutent à la première tranche et sont à décaisser en 2020 à l'agence d'exécution, ENABEL.
- (ii) Programme Normes REDD Mines et Hydrocarbures avec une augmentation de l'enveloppe pour totaliser 5MUS\$, l'appel à manifestation d'intérêt est à lancer ;
- (iii) La Facilitation de l'animation et du Suivi-évaluation dans la zone du PIREDD Province Orientale pour 8M US\$, dont les TDRs ont été validés mais l'appel à manifestation d'intérêt pas encore lancé en raison de la faible performance du PIREDD Oriental ;
- (iv) PIREDD Maniema pour 30 MU\$ porté par la GIZ, la reformulation du document de ce programme est en cours et pourra être soumise au CT de Juin 2020. Pour ce programme il est proposé 3 décaissements dont un premier de 10MUS\$ en 2020 ;
- (v) Prolongation du PIREDD Plateau pour un financement de 6MUS\$: la Banque Mondiale a confirmé la possibilité de l'inclure avec la deuxième tranche du PIREDD Mai Ndombe. Les TDRs de l'évaluation de la deuxième tranche comprendront également l'évaluation du PIREDD Plateau financé par le PIF. La Banque Mondiale devant effectuer la procédure d'octroi de don, le programme devrait être examiné au plus tard par le CT de Juin afin de dégager le temps pour la procédure.

Globalement, mis à part pour le PIREDD Oriental, la finalisation de ces programmes est prévue pour 2020 pour des besoins en financement de l'ordre de **26 Millions US\$** dans la mise en œuvre de cette première programmation supplémentaire.

D'autre part, certains programmes approuvés en 2019 et validés en 2020, sont en attente des transferts de paiements pour un montant total de **9MUSD**. Il s'agit de :

- (i) Programme Gestion Durable des Forêts (PGDF), avec l'AFD comme agence d'exécution, pour une enveloppe totale de 12MUSD et un transfert attendu en 2020 de 6MUSD. La convention et le document de programme devraient être signés courant mois de Mai.

- (ii) SE FONAREDD, avec le PNUD comme agence d'exécution pour une enveloppe de 15MUSD et un transfert attendu en 2020 de 3MUSD ; le Plan de travail annuel a été revu et soumis à la signature pour transfert.

En ce qui concerne le décaissement des deuxièmes tranches des programmes en cours, et sur base d'une évaluation conjointe entre le SE FONAREDD et les agences, il est anticipé que les programmes ci-dessous pourraient mobiliser leurs deuxièmes tranches en 2020, pour un montant total de **15,8MUSD** :

- (i) SNSF, avec comme agence d'exécution FAO pour un montant de 0,9MUSD ;
- (ii) Foncier, ONU-HABITAT comme agence, pour 1,9MUSD ;
- (iii) AT, PNUD agence d'exécution, pour une enveloppe de 2MUSD ;
- (iv) Société Civile, agence le PNUD pour un montant de 1MUSD, et
- (v) PIREDD Mai-Ndombe avec le BM comme agence, pour un montant de 10MUSD.

Tous les programmes pour lesquels la deuxième tranche est requise seront assujettis à une évaluation indépendante visant à déterminer (i) si la performance du programme justifie le décaissement de la deuxième tranche ; (ii) si la performance de l'agence justifie son maintien ; (iii) si des ajustements sont à faire dans la modalité de mise en œuvre ou la stratégie.

Enfin, en plus des programmes considérés ci-dessus, plusieurs options et idées de programmation ont été examinées, notamment (i) le principe d'un AMI pour changement d'agence du PIREDD Sud Ubangi, avec une augmentation de l'enveloppe à 13 MUS\$, a été validé par le CT et le SE FONAREDD doit en produire les Termes de Référence ; (ii) un PIREDD pour le Kasai-Oriental et la Lomami pour une enveloppe de 30 MUS\$ renforcé par un gré à gré potentiel avec ENABEL sur base du co-financement de 12 M Euros de l'agence a été discuté. Le Comité Technique a demandé au SE FONAREDD de préparer les termes de références pour la circonscription programmatique du PIREDD et une note de justification du gré à gré pour délibération ; (iii) le programme d'appui à la gouvernance au Ministère de l'Environnement et Développement Durable pour 4.25 MUS\$ pour lequel les termes de référence sont en révision.

Ainsi le total des besoins pour l'année 2020 pour les idées de programme identifiées à ce stade, lesquelles pourraient être revues à l'aune des appels qui seront lancés ainsi que des propositions de programmes reçues de manière spontanée, représente un montant cumulatif pour l'année 2020 de 78MUSD.

2. Note sur les avances pour la préparation des programmes et projets

Le Comité Technique a constaté, dans le cadre du processus de programmation, que la revue des documents des programmes a été, pour certains programmes, longue et fastidieuse du fait de la qualité des documents soumis. Ceci est dû, entre autres, au fait que certaines Agences porteuses de programme ne disposaient pas des financements pour effectuer des analyses et études nécessaires afin de produire des documents de programmes de qualité. Cela a entraîné comme conséquence une charge de travail plus importante pour le Comité Technique et le Secrétariat dédiée à l'amélioration des Documents de Programme avec les Agences.



Ainsi, la question de l'élaboration des documents des projets de qualité se pose et elle requiert des moyens pour des études de faisabilité. L'expérience prouve qu'ils ne sont pas toujours disponibles même avec des agences de grand poids financier.

De plus, il s'avère que la quasi-totalité des programmes sont approuvés avec des informations à combler : les lignes de base ne sont pas calculées, les cibles sont estimées et non-fixées, les territoires cibles ne sont pas consultés systématiquement, les processus de consultation et de validation sont incomplets. Ainsi, le portefeuille du FONAREDD en est impacté tant lors de formulation que de la mise en œuvre, avec des démarrages lents et du temps consommé pour la finalisation et l'affinement des cadres de résultats et documents de programme.

Compte tenu de la pertinence de créer un cadre de mise en œuvre permettant aux agences et organisations de soumettre des programmes et projets de qualité solide, en leur permettant d'initier des études de faisabilité, les membres du CT ont examiné une note et des options relatives à l'accès au Fonds de Préparation. Plusieurs préoccupations ont été soulevées quant à (i) l'inflation des frais de gestion du fait que ces études concourraient aux frais opérationnels des programmes ; (ii) la nécessité pour les agences de démontrer leur intérêt en mettant les moyens requis pour la préparation des documents de projets et soumissions ; (iii) le devenir des financements de préparation et la propriété intellectuelle des documents et études dans le cas où les programmes finaux n'étaient pas approuvés ; (iv) la charge de travail requise pour mettre en place des programmes et projets de préparation et les clôturer ; (v) la nécessité de consulter l'agent administratif pour revoir les options et en évaluer la faisabilité. Il a été demandé au Secrétariat Exécutif de revoir la note et la resoumettre à l'examen du CT.

3. Programme Aménagement des Territoires

A la demande de CAFI, un point d'agenda sur le programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement des Territoires a été introduit. CAFI a exposé, pour le compte de son Conseil d'Administration, une série de préoccupations relatives à la performance de ce programme, tant du point de vue de la qualité des livrables que du processus de mise en œuvre, du contrôle qualité et de la performance de l'agence d'exécution en l'occurrence, le PNUD.

C'est ainsi que, suite à des échanges au sein du Comité Technique, il a été demandé au Secrétariat Exécutif de convoquer l'agence à une réunion du Comité Technique prochaine afin d'en faire le point et de lever des options concernant la mise en œuvre de ce programme.

Fait à Kinshasa, le 13/05/2020

Pour le Secrétariat Exécutif
FELICIEN MULENDA KAHENGA

Coordonnateur



Pour le Comité Technique
ASSANI KIZUNGURUKA

Président

